

- **Les prix des denrées atteignent des niveaux élevés, mais pas aussi critiques qu'en 2008**
- **Le saviez-vous?**
- **« Bien d'expérience » et réputation collective**

## Les prix des denrées atteignent des niveaux élevés, mais pas aussi critiques qu'en 2008

Une reprise soutenue de l'activité économique mondiale, notamment dans les pays émergents, conjuguée à une année 2010 pour le moins difficile sur le plan climatique, a exercé des pressions sur les marchés des denrées agricoles et poussé les prix des principales céréales à la hausse. Même si les récoltes de blé s'annonçaient prometteuses dans certains pays, les mauvaises conditions climatiques au Kazakhstan et en Australie, où les inondations ont entraîné des pertes de récoltes et nuï aux exportations, font contrepoids. Le prix américain de référence du blé est en hausse de 50 % par rapport à l'an dernier, mais demeure toutefois à 31 % sous son sommet de mars 2008. Quant au prix mondial du riz, il n'a progressé que légèrement dans les derniers mois, fléchissant même un peu en janvier 2011, pour se situer à 43 % en deçà de son maximum de mai 2008.

La progression des stocks en 2011 devrait être favorable autant pour le blé que pour le riz et un retour à des conditions climatiques plus saluaires devraient détendre les marchés du blé, du riz et du soja. La situation diffère pour le maïs. Une production record d'éthanol aux États-Unis jumelée à une récolte réduite en raison de la météo en Argentine pourrait soutenir les pressions sur le prix du maïs qui se trouve aujourd'hui à 10 % en dessous de son sommet de juin 2008. Par conséquent, les prix des autres céréales pourraient cependant être entraînés à la hausse.

Source : United States Department of Agriculture, *World Agricultural Supply and Demand Estimates*, World Agricultural Outlook Board, 12 janvier 2011; Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Global food price monitor*, 14 janvier 2011; Mouvement des caisses Desjardins, *Tendances des matières premières*, Desjardins Études économiques, 14 janvier 2011.

## Le saviez-vous?

La gestion de la salubrité des aliments au Canada découle de travaux amorcés par la National Aeronautics and Space Administration (NASA) après la dernière grande guerre. En effet, durant la Seconde Guerre mondiale, l'armée américaine a élaboré des processus d'analyse afin d'évaluer la fiabilité de l'équipement et de prévenir les défaillances. Par la suite, la NASA a développé davantage ces idées dans le but d'éviter des échecs coûteux dans ses programmes balistiques, de sorte que, à la fin des années 1950, elle a demandé au géant de la transformation alimentaire, Pillsbury, d'adapter les techniques pour les utiliser dans le développement de produits alimentaires satisfaisant aux exigences très élevées de fiabilité et de sécurité pour les vols spatiaux habités. Ces travaux ont mené à la création d'un processus pour une application alimentaire nommé système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (aussi connu sous l'abréviation anglaise HACCP<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> En anglais, *Hazard Analysis and Critical Control Point*.

Or, le programme d'amélioration de la salubrité des aliments de l'Agence canadienne d'inspection des aliments repose sur les principes du système d'analyse HACCP, qui est reconnu à l'échelle internationale comme un système de salubrité des aliments fondé sur la science et conçu pour prévenir, réduire ou éliminer les risques de nature biologique, chimique ou physique en matière de salubrité. À la suite d'une acceptation assez rapide de la part des gouvernements et des instances internationales, la Commission du Codex Alimentarius a intégré les principes du système HACCP dans son code d'usages international recommandé en 1993.

Source : Sandra Hoffmann et William Harder, *Food Safety and Risk Governance in Globalized Markets*, Discussion Paper 09-44, Resources for the Future, juillet 2010 [En ligne] [<http://www.rff.org/documents/RFF-DP-09-44.pdf>].

## « Bien d'expérience » et réputation collective

En science économique, un « bien d'expérience » est un produit ou un service dont les caractéristiques telles que la qualité ne sont pas observables d'avance ou connues du consommateur. Ainsi, ce dernier peut avoir à prendre la décision d'acheter un produit dont il ne connaît que le pays d'origine, mais pour lequel il ne peut pas juger de la qualité avant de le consommer. Les marchandises en provenance de pays étrangers ainsi que les fruits et légumes en sont de bons exemples.

Les producteurs, quant à eux, ne peuvent distinguer la qualité du bien qu'ils mettent sur le marché par rapport à celui de leurs concurrents et ils doivent alors partager avec ces derniers une « réputation collective » pour le bien en question. Dans ce contexte, il n'y a pas un si grand intérêt pour une entreprise à produire un bien de haute qualité si les consommateurs ne sont pas en mesure de le distinguer de ce que proposent ses concurrents.

Selon les travaux effectués par Timothy McQuade, Stephen W. Salant et Jason Winfree, l'imposition d'une norme de qualité minimale pourrait prévenir la dégradation de la qualité des produits dans les marchés où les entreprises partagent une telle réputation collective. Selon le modèle mis au point par ces auteurs, l'imposition aux entreprises exportatrices d'un pays d'une norme de qualité minimale sur le « bien d'expérience », alors que les autres pays ne le réglementent pas, profite aux consommateurs comme aux entreprises du pays ayant instauré la norme. La production et les profits des entreprises soumises à une norme augmentent, alors qu'à l'inverse ils chutent pour les exportateurs qui ne sont assujettis à aucune règle. Intuitivement, l'imposition par un pays d'une norme de qualité minimale engendre un avantage concurrentiel pour ses entreprises puisqu'elle rassure les consommateurs sur la qualité et la sûreté des produits qui proviennent de ce pays.

Source : Timothy McQuade, Stephen W. Salant et Jason Winfree, *Markets with Untraceable Goods of Unknown Quality: A Market Failure Exacerbated by Globalization*, Discussion Paper 09-31, Resources for the Future, avril 2010 [En ligne] [<http://www.rff.org/RFF/Documents/RFF-DP-09-31.pdf>].